



# Bulletin d'information Agriculture

## La rentrée 2010 sous haute tension

Cette rentrée 2010, dans nos lycées d'enseignement agricole n'échappent pas aux enjeux de société liés à l'actualité sociale et professionnelle.

### Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 :

- EPSiliades

- Réforme du bac pro

Page 3 : Position SNEP/  
Bac pro

Page 4 : Précarité

Page 5 :

- Mixité des publics

- Forfait AS

Page 6 :

- Section locale FSU

- Syndicalisation

- Bonne retraite

Page 7 : Organigramme  
secteur agriculture

Page 8 : Fiche  
syndicalisation

**Professionnellement**, l'enseignement agricole est malmené comme tous les services publics et celui d'enseignement en particulier dans ce pays depuis 2002. Cela se traduit par des classes surchargées : 35 ou 36 élèves en 2nde par exemple, 38 en prépa, 40 en BTS ou ailleurs des limitations du recrutement niant ainsi le droit à une formation choisie ; la réforme des lycées est précipitée et inadaptée face aux enjeux de formation de notre jeunesse.

**Socialement**, retraite, salaire, emploi, service public, affairisme, etc., comment ne pas être révolté, oui révolté, par tant d'injustice quand Mr Woerth se permet tout, que la politique soutient les plus aisés, au delà du raisonnable, que le gouvernement reste sourd aux désaccords qui s'expriment dans la rue. Dans un article du monde du 21 septembre, P. Rosanvallon dénonce « la confusion des légitimités, le mépris de la démocratie sociale, l'oubli de la morale publique ». Ce climat nourrit la défiance des citoyens envers la politique et fait le lit des extrémismes. Non Mr Fillon, « les manifestants ne se trompent pas », ils veulent simplement une autre répartition des richesses qu'ils créent par leur travail.

**Les retraites ?** Une réforme inique et brutale pour les femmes, les carrières pénibles, les polypensionnés et chacun d'entres nous.

**L'emploi ?** D'un côté suppressions de 16 000 emplois d'enseignants et, de l'autre, chaque rectorat, chaque SFRD recrute toujours plus d'enseignants précaires (vacataires ou contractuels)

**Les salaires ?** Après le 0,5% d'augmentation de juillet, c'est le gel prévu pour 2011 et une hausse des cotisations sociales pour les retraites, conduisant à une baisse, de fait, de notre pouvoir d'achat.

**Le Service public ?** Mis à mal de façon insidieuse pas le non recrutement malgré les besoins, par la stigmatisation des fonctionnaires, alors que tous les observateurs s'accordent sur l'analyse que notre pays a mieux résisté à la crise de 2008 grâce justement à ses services.

**C'est dans l'adversité que se révèle le meilleur de l'homme.** Alors ce tableau doit doper notre énergie pour lutter pied à pied : le pessimisme n'est pas de mise ! D'autres choix sont possibles. 2012 se joue dès aujourd'hui pour une autre place à l'éducation ; une société qui n'investit pas pour former sa jeunesse est une société sclérosée.

**Soutenez notre militantisme en soutenant le SNEP-FSU, en faisant acte d'adhésion. Votre cotisation c'est votre premier acte militant et pour nous, quel encouragement à continuer dans ces orientations !**

Enfin, partout manifestons, agissons, militons auprès des parents, de nos collègues, de nos concitoyens, des élus, dans la rue si nécessaire. Faisons œuvre de pédagogie pour continuer à expliciter la situation. C'est ainsi que nous, enseignants et professeurs d'EPS en particulier, pourrons afficher fièrement :

« le service public on l'aime, on le défend et il fait honneur à notre pays ! »

Joseph Boulc'h



# EPSiliades

Le rendez vous des enseignants d'EPS et du monde du sport.

Les 12 13 et 14 novembre se tiendront pour la profession, des rencontres, des échanges, des tables rondes, ..... sur les grands sujets liés à l'EPS. Ce sera un moment privilégié pour débattre dans la convivialité et redonner un nouvel élan à la construction de notre métier de professeur d'EPS.

Le SNEP a rencontré le cabinet du ministre qui s'est engagé à transmettre des instructions aux DRAF pour donner un avis favorable aux demandes d'autorisations d'absences pour participer aux EPSiliades.

Le secteur agriculture vous invite à vous inscrire à cette manifestation et à vous joindre le vendredi soir à une rencontre agri autour d'un apéritif !

Toutes les modalités d'inscription sont sur le site ou par téléphone au 01 44 62 82 23.

## Réforme du Bac Pro Agricole : important contentieux avec l'Administration !

Après la baisse des horaires EPS en 1<sup>ère</sup> et terminale bac pro (le Ministère s'étant obstiné à refuser de donner les mêmes horaires à nos élèves qu'à ceux de l'EN : 2h à l'Agriculture contre 3 à l'EN), malgré nos interventions fortes, appuyées par un millier de signatures à notre pétition, c'est maintenant au niveau des programmes que l'Agriculture tient à se démarquer.

C'est d'abord l'appellation « APSAES » qui diffère de celle retenue à l'EN « APSA ». Ce qui peut paraître, dans un premier temps, comme un simple détail de sémantique n'est pas aussi anodin que cela peut paraître et avait déjà été l'occasion de débats mouvementés entre le SNEP et l'Inspection Générale de l'EN ; l'Administration de l'EN ayant finalement tranché pour en rester à l'appellation APSA.

D'où la grande surprise et la vive réaction du Secrétariat National en voyant réapparaître cette appellation dans les textes du Ministère de l'Agriculture qui, par ailleurs, s'enorgueillit d'être un laboratoire pour le monde de l'éducation...

Le SNEP a fait des propositions d'amendement pour que le texte agricole soit conforme à celui de l'éducation. Des débats ont eu lieu au CTPC-DGER, au CNEA et au CSE (Conseil Supérieur de l'Education) et les amendements proposés par le SNEP y ont obtenu un vote majoritaire. L'administration de l'Agriculture n'a pas voulu prendre en compte ces avis. Son seul argument étant qu'elle était maîtresse de ses diplômes agricoles !

Sur le fond, au-delà de l'appellation « APSAES », on voit disparaître dans le texte Agriculture des termes comme « culturellement », « pratique scolaire », la CP5 y devient un passage obligé (pas à l'EN), quatre compétences propres à voir (trois seulement à l'EN avec plus d'heures !).

En résumé, on retrouve dans le texte de l'enseignement agricole une conception de l'EPS qui fait conflit avec l'Inspection Générale : à savoir un retour à une EPS favorisant le centrage sur soi-même, considérant que dans la pratique il y a trop de sports co, trop d'opposition... Cette vision de notre discipline veut valoriser la santé, le regard sur soi, la psychomotricité au détriment de la sociomotricité.

Vous trouverez en annexe un texte de C. Couturier, secrétaire national en charge du secteur pédagogie, qui éclaire un peu plus la position du SNEP.

On voit que l'Administration fait peu de cas des positions syndicales quand ça l'arrange, on peut par extension considérer qu'au sujet de la proposition de postes EPS au CAPESA interne, l'avis défavorable émis par le SNETAP l'a bien arrangé en lui permettant de ne pas porter le désaveu de la proposition des inspecteurs.

# Pourquoi réagir aux textes agriculture du bac pro ?

Le SNEP a réagi vivement aux programmes d'EPS de l'enseignement agricole. Cette réaction s'inscrit dans un contexte politique qui lui donne sens. Nous sommes confrontés à deux problèmes qu'il convient d'apprécier, pour mieux comprendre les enjeux. Le premier concerne la nature de la discipline scolaire dans le cadre de la politique scolaire actuelle. Le second concerne la nouvelle « gouvernance » du ministère qui instaure aujourd'hui un véritable déni de démocratie.

L'EPS réduite à la « motricité »

Lorsque qu'un texte réglementaire est écrit, nous avons un débat systématique sur les notions employées, la lecture formelle qui peut être faite et, finalement, le sens que l'on donne à la discipline. Sur ce plan là, après deux ans de discussions souvent conflictuelles avec l'inspection Générale, nous avons estimé que la proposition sur les bacs pro agricoles constitue une rupture dans l'affichage de l'EPS. Alors qu'il y a une tentative, justifiée de notre point de vue, même si nous sommes en désaccord avec les termes, de l'IG pour harmoniser les textes programmes, nous avons simplement dénoncé ce décalage préjudiciable à l'unité de la discipline.

Sur le fond, le SNEP considère que les propositions constituent un appauvrissement des objectifs de l'EPS. Sans rentrer dans les détails que des articles antérieurs dénoncent, même la finalité est réécrite, ainsi que le champ de référence des pratiques.

Une question se pose alors : pourquoi ? Quel besoin d'afficher une telle différence ? A quoi cela peut-il servir ? Deux possibilités : ou bien il s'agit effectivement d'afficher coûte que coûte une singularité. Les élèves de l'enseignement agricole serait ainsi traités différemment des autres. Ou alors il s'agit, dans un espace restreint, de modifier durablement le sens de la discipline pour ensuite l'imposer « au reste du monde » scolaire.

Dans les deux cas, le SNEP ne peut cautionner la démarche.

Discréditer le SNEP, une opération politique qui sert qui ?

Regardons un peu lucidement l'état des lieux « politique » :

- Le gouvernement a affiché depuis longtemps sa volonté de détruire tous les contre-pouvoirs existants et particulièrement les plus forts : dans notre champ, la FSU en général, et le SNEP en particulier.
- L'inspection pédagogique ne supporte pas de voir son point de vue contesté par le SNEP. Nous assistons aujourd'hui, sur l'ensemble des dossiers pédagogiques, dont évidemment les programmes, à une imposition de ses thèses. Ce sont eux qui décident ce que doit être l'EPS, ce sont eux qui font appliquer les programmes, ce sont eux qui évaluent (et qui sanctionnent éventuellement). Il s'agit d'une reprise en main totale de la discipline. Notons que nous avons dans d'autres disciplines scolaires, la même chose, par exemple en histoire-géo au lycée, dans les SES, etc. Autrement dit l'institution dans son ensemble fait de l'opération programme une bataille politique au service du ministère.
- Nous rentrons dans une nouvelle année où se profilent de nouvelles élections professionnelles. L'enjeu est évidemment très lourd. L'ensemble des autres syndicats n'ont qu'un seul objectif : déstabiliser le SNEP pour gagner « des parts de marché ». Sur l'opération programme en EPS, se démarquer du SNEP devient une attitude identitaire et systématique du SNALC, de l'UNSA et du SGEN (qui rappellent le représentent à tous les 3 moins de 13 % aux précédentes élections). Dans la situation actuelle, cela se traduit par un dénigrement des APSA et la promulgation des activités de la « CP5 » au rang de vitrine de l'EPS. Cette « compétence » (qui n'en n'est d'ailleurs pas une si on se réfère aux définitions de la notion de compétence) est affichée comme la seule obligatoire. Cela se fait au mépris de la liberté pédagogique.

Pour résumer il y a maintenant un front uni gouvernement-inspection-petits syndicats, qui prennent comme emblème la « CP5 » pour sauver l'EPS ! Une campagne anti-SNEP, on le comprend alors, est en train de se développer. Il ne faut pas se laisser abuser.

Le SNEP, dans un souci de cohérence sur l'ensemble de l'EPS a demandé à ce que les programmes pour l'enseignement agricole soient mis en conformité avec les autres, alors même que nous avons combattu certains aspects des autres (Collège-LP-Lycées). Notre souci est bien ici de défendre et rassembler la discipline, même lorsque nous avons, en tant qu'organisation professionnelle, des désaccords.

Nous avons ensuite défendu le principe d'une limitation des contraintes organisationnelles, au nom du métier de concepteur qui est le nôtre. Si on prend en compte les problèmes d'installation, les projets d'établissement et les programmes, une équipe donnée n'a pratiquement plus aucun choix dans la programmation. Quel paradoxe aujourd'hui de prôner soi-disant l'autonomie et, par ailleurs, de ne produire que des textes de plus en plus contraignants et réduisant, de fait, notre marge de manœuvre. Nous avons défendu ce principe, seuls contre tous, en refusant, non pas les activités comme le STEP ou la musculation, mais l'imposition systématique de la CP5.

Enfin nous défendons le droit au débat et à la controverse. Comme cela nous a été dit lors des commissions qui étudient les textes, la décision de l'orientation actuelle se prend « en haut lieu ». Il s'agit bien d'une politique délibérée, qui, comme tout ce qui se passe sur le champ de l'école, se passe désormais sans débat, sans consultation, sans respect du minimum démocratique.

Le SNEP continuera à se battre, même si cela dérange les décideurs, pour défendre des valeurs. On ne peut pas tout laisser filer...

**Christian Couturier**  
**Secrétaire National**

## Précarité : les positions de la FSU et du SNEP

Dans les réunions régionales de rentrée nos deux IPR d'EPS annoncent que les syndicats seraient responsables de la non ouverture d'un CAPESA interne d'EPS ! On pourra remarquer que l'Administration Centrale se serait vite rangée à cet avis alors que les exemples ne manquent pas où elle est passée en force contre l'avis des syndicats (cf les horaires EPS bac pro agricoles et les programmes EPS de ces mêmes bac pros). Il faut dire que le volant de contractuels l'intéresse comme variable d'ajustement !

Faire porter aux syndicats une forme de refus de résorption de la précarité n'est pas admissible. D'autant que nos interventions répétées depuis plusieurs années ont enfin permis la réouverture du CAPEPS interne et son accès aux contractuels du MAAP.

Nous comprenons bien l'émotion des contractuels face à cette affirmation des IPR, mais sur cette question de résorption de la précarité, l'équation n'est pas simple à résoudre, il faut à la fois combiner court terme et long terme, intérêt général et intérêt particulier en respectant des règles d'équité et de garantie pour la profession. En tout état de cause, une dizaine de postes à un CAPESA EPS interne, qui plus est sans engagement pluriannuel, ne résoudrait pas en profondeur les problèmes de précarité au MAAP.

### Quelques rappels :

Tout d'abord les dispositifs Perben et Sapin qui ont amené à la création des PCEA EPS doivent être replacés dans leur contexte ; il s'agissait, au MAAP, à l'initiative du ministère de la Fonction Publique, d'offrir une solution aux collègues non titulaires et qui exerçaient depuis plus d'une dizaine d'années pour certains d'entre d'eux.

Le dispositif prévoyait qu'après le passage du CAPESA, à l'issue de la titularisation, les lauréats de ces concours soient « intégrés » dans le corps des professeurs d'EPS et aussitôt détachés au MAAP. Si tel était leur vœu, hélas, cette dernière partie, pourtant actée par un arbitrage de Matignon, n'a jamais été mise en œuvre par les politiques et l'administration, malgré les interventions syndicales.

Depuis mai 2010 et conformément à la demande portée par le SNEP depuis plusieurs années, les contractuels du MAAP peuvent enfin accéder au CAPEPS interne au même titre que tous les agents contractuels des 3 fonctions publiques.

Depuis le début du dispositif, les syndicats de la FSU (le SNEP et le SNETAP) ont exprimé leur désaccord sur l'introduction d'une section EPS en PCEA ou en PLPA.

Le SNEP considère que le recrutement des collègues comme PCEA via le CAPESA s'oppose à « l'unité » du corps (nous demandons toujours l'intégration des collègues titulaires du corps spécifique agri en EPS, PCEA-EPS, dans le corps des PEPS). Le recrutement par le même concours que tous les autres non titulaires (le CAPEPS interne) est une garantie pour les collègues, qui leur offre bien plus de possibilités de mobilité, puisqu'elle ne les "enferme" pas au MAAP. Si leur poste est supprimé ou si eux-mêmes veulent quitter l'agriculture, cela leur permet d'aller à l'Éducation Nationale. On voit bien actuellement comment les 144 PCEA EPS sont en difficulté pour obtenir un détachement à l'EN (par exemple: refus de l'EN d'accueillir des PCEA-EPS en SUIAPS il y a 5ans, double détachement nécessaire pour l'UNSS). De plus ces collègues n'ont pas accès à l'agrégation interne.

La proposition d'un seul concours, le CAPEPS interne, mais avec une part réservée pour l'agriculture avec choix au moment de l'inscription, ne saurait être une solution (on passerait le concours interne pour enseigner à l'éduc. ou le concours interne pour enseigner à l'agriculture). Nous y voyons plusieurs inconvénients : certes les collègues deviendraient tous profs d'EPS mais certains seraient bloqués à l'agriculture. Mais cela pose un autre problème : peut-on accepter que si par exemple 70 postes sont ouverts au total au concours interne dont 15 réservés à l'agriculture, le dernier recruté pour l'éduc. le soit avec 9,5 de moyenne et le dernier recruté pour l'agri le soit avec 10,5 (ou inversement) ? De plus, si les collègues du MAAP avaient droit de choisir, tous ceux issus de l'EN devraient aussi avoir ce droit, ce qui risquerait d'aboutir à un afflux de candidatures au MAAP !

Le SNEP considère que la seule solution viable qui permette la titularisation et les possibilités maximales de mobilité, tout en garantissant le maintien des collègues au MAAP s'ils le souhaitent, est le passage du CAPEPS interne avec une clause garantissant que les reçus issus de l'agri puissent poursuivre leur fonction au sein de l'agri en tant que stagiaires puis titulaires détachés s'ils le souhaitent. Cela nécessite une convention entre le MEN et le MAAP pour que le MAAP s'engage à les recruter par détachement.

En tout état de cause ce qui permettra aux collègues non titulaires, qui ont accumulé les années permettant de passer le concours à l'agriculture ou à l'éducation nationale, d'être reçus, c'est le nombre de postes au concours et donc l'action collective que nous mènerons pour un plus grand nombre de places au CAPEPS Interne.

Le décret 80-967 relatif au statut particulier des profs d'EPS, modifié par le décret 210-570 du 28 mai 2010 prévoit que « les enseignants non titulaires des établissements d'enseignement publics ainsi que les candidats ayant eu cette même qualité pendant tout ou partie de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre de l'une des 6 dernières années scolaires et la date de publication des résultats d'admissibilité au concours » peuvent se présenter au concours interne d'accès au corps des Professeurs d'EPS. Mr Beurrier, chargé de mission DGER, précise aussi que « dans ces conditions, il conviendra de maintenir les relations que nous avons établies avec le SRH du MEN à propos des professeurs agrégés pour permettre à nos ACEN occupant des postes à temps plein et qui seront admis au concours interne d'EPS d'effectuer leur stage dans les établissements agricoles ». La proposition faite par le SNEP est donc tout à fait réalisable.

De plus le SNEP propose que le concours interne ne soit pas la seule façon de résorber la précarité, notamment pour les collègues les plus anciens, mais c'est pour l'instant la seule possibilité offerte par l'administration.

C'est donc la proposition explicitée ci dessus que le SNEP (et la FSU) entendent défendre pour proposer des solutions pour une résorption réelle, juste et sereine de la précarité au sein du MAAP.

**Joseph Boulch'h, Serge Chabrol**

## La mixité des publics : l'administration insiste lourdement !

La gestion nationale et régionale des moyens amènent les décideurs locaux (directeurs de centre ou d'EPL) à imposer de plus en plus aux collègues des regroupements pédagogiquement inacceptables.

En effet regrouper sur une même plage horaire avec un seul enseignant des niveaux de classe différents, des rythmes différents (formation initiale, apprentissage) et des formations différentes ( classes EN, Agri) est pédagogiquement inconcevable et inacceptable.

Même si parfois regrouper des classes à petits effectifs amène un petit plus en EPS quant à l'offre d'APSA dans les menus proposés aux élèves, ces regroupements entraînent de nouvelles pertes d'horaires d'EPS et, de ce fait, une fragilisation des équipes et de nos postes.

De plus en plus de collègues nous interpellent sur ce sujet et surtout sur les « règles » qui régissent la mixité des publics.

La position du SNEP est que des regroupements ne sont envisageables qu'avec des mêmes niveaux de classes, mêmes filières de formations, mêmes volumes horaires et aussi mêmes rythmes de formations.

En tout état de cause, la mixité des publics ne peut s'envisager que si c'est pédagogiquement acceptable. La difficulté des enseignants ou des équipes ce sera évidemment de créer un rapport de force favorable aux aspects pédagogiques plutôt qu'aux aspects économiques.

**Thierry Raynal**

## Le forfait A.S : une exigence !!!

Un petit rappel des différents textes qui régissent ce forfait.

En premier lieu, **le décret n°99-806 du 15/09/99** (ministère agriculture) qui précise que les obligations de service de tous les enseignants EPS (PEPS et PCEA) du MAPAA sont les mêmes que celles des enseignants de l'EN.

**L'article 4 du décret 80-627 (EN)** indique que par son statut l'enseignant EPS « participe à la formation, à l'entraînement et à l'animation sportif »

**La note de service 87-379 du 01/12/87 (EN) et la circulaire 2002-130 du 25/04/02 (EN)** précisent et rappellent que l'encadrement de l'AS est assuré dans le cadre du forfait statutaire de 3 heures.

Ce forfait doit être attribué à tous les collègues (ayant un temps de travail d'au moins 50%)

Contactez nous rapidement si vous rencontrez un problème quant à la mise en place de votre AS !

PS : tous ces textes sont consultables sur la page AGRI du site national du SNEP.

**Thierry Raynal**

## Fonctionner en section locale FSU : efficacité et reconnaissance

Encore plus qu'à l'Education Nationale, les syndiqués SNEP sont peu nombreux à l'échelle d'un établissement agricole. Pour plus d'efficacité et aussi de reconnaissance nous vous conseillons d'être actifs auprès de nos collègues du SNETAP et de fonctionner en section locale FSU (SNETAP – SNEP) à faire reconnaître comme telle par l'administration, sur les listes CI et CA par exemple.

**Michel Garcia**

## Syndicalisation

La poursuite d'une politique qui nous enfonce de plus en plus dans une crise économique et sociale s'exprimant directement dans les mesures de matraquage, vise à détruire les acquis sociaux et à démanteler la solidarité nationale.

La poursuite de la suppression de postes à cette rentrée et à la rentrée prochaine entraîne des modifications importantes dans la pratique de l'enseignement.

Malgré ce contexte difficile, le SNEP et son secteur Agriculture continue plus que jamais son travail de mobilisation et d'action.

La lutte pour le CAPEPS interne a porté ses fruits et d'autres victoires sont à portée de main.

Pour continuer et accentuer son action, le SNEP a besoin que nous soyons nombreux et forts pour être encore plus efficace.

Rejoignez nous dès la rentrée pour donner au SNEP toute la force et l'énergie nécessaire à la défense de notre métier et de ses personnels.

**Patrick Michaud**

## Bonne retraite

Le SNEP souhaite une bonne retraite à M. Le Goffe (Caulnes), J. M. Mottot (Avize), J. Dury (St Germain en Laye), J. P. Martina (Rivesaltes), D. Couderc (Carpentras)

Et avec une pensée toute spéciale du secteur Agriculture pour :

*Bernard Charlier*, secrétaire national, qui a été en charge, entre autres, du suivi du secteur Agriculture ces dernières années.

*Jean-Yves Jacquemet*, pendant 34 ans à Bourg en Bresse, qui a été l'artisan principal de la mise en place du secteur Agriculture dont il a assuré la coordination et l'animation pendant une bonne quinzaine d'années.

**Michel Garcia**

## Le Secteur Agriculture DU SNEP se présente

Nom et Prénom	Adresse de l'établissement	Adresse Personnelle	Responsabilité
SABLIC Didier didier.sablic@snepfsu.net	LPO E. Branly 33 rue du Petit Bois 94000 Créteil	SNEP - 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS Tél : 01.44.62.82.27 Fax : 01.44.62.82.48	- Secrétaire National - Titulaire CNEA
GARCIA Michel mi-chel.garcia@educagri.fr	LEGTA Boulevard Olivier de Serres 21800 QUETIGNY Tél : 03.80.71.80.21 Fax : 03.80.71.80.10	33, rue Saint Fiacre 21800 QUETIGNY Tél : 06.76.20.07.71	- Coordinateur du Secteur SNEP-Agriculture - Relations SNETAP - Corpo - Suppléant CNEA - Suppléant CTPC
BOULC'H Joseph boulch.joseph@wanadoo.fr	LEGTA Rennes Le Rheu Route de Cintré - BP 25 35650 LE RHEU Tél : 02.99.29.73.45 (poste 159)	39, rue de la Vallée 35690 ACIGNE Tél : 02.99.04.33.70	- Pédagogie - Mutations - UNSS
LARNAC Stéphane stephane.larnac@educagri.fr	LEGTA Romans Route de Tain 26105 ROMANS Tel :04.75.71.25.25	33 rue du Mont Pilat 26600 GRANGES les BEAUMONT Tel :04.75.45.59.61	- Syndicalisation - Précarité
MICHAUD Patrick patrik.michaud@wanadoo.fr	LEGTA de Nîmes Domaine de Donadille 30230 RODILHAN Tél : 04.66.20.67.67	19, rue Villars 30000 NIMES Tel: 06 75 93 18 03	- Précarité - Syndicalisation
RAYNAL Thierry thierry.raynal@educagri.fr	LEGTA Saint Lô There 50620 Le HOMMET d'ARTHENAY Tél : 02.33.77.80.80 Fax : 02.33.77.80.81	La Bachellerie 50210 NOTRE DAME de CENILLY Tél : 06.74.22.05.10	- Mutations - Relations SNETAP - CAP des PCEA - Page Agri du site internet - Corpo
Secrétaire agriculture@snepfsu.net		SNEP - 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS Tél : 01.44.62.82.32 Fax : 01.44.62.82.48	- Secrétariat Secteur Agriculture